

**UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE**  
**INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ETUDES SUPERIEURES**  
**DU TOURISME**

Année universitaire 2007- 2008



**U** - PANTHÉON - SORBONNE - **1**  
**UNIVERSITÉ PARIS 1**

**Master professionnel de DROIT**  
**mention « DROIT FISCAL » 2<sup>ème</sup> année**  
**Spécialité DROIT ET FISCALITE DU TOURISME**

**I.R.E.S.T. - Université Paris 1**  
12, place du Panthéon 75231 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01.55. 43. 46.50 & 51 - Fax : 01.55.43.46.55  
(International) Tel : (33) 1. 55. 43. 46.50 & 51 - Fax : (33) 1. 55.43.46.55  
Bureaux : 6, rue Jean Calvin - 75005 PARIS - 2<sup>e</sup> étage  
e-mail : [irest@univ-paris1.fr](mailto:irest@univ-paris1.fr)

## Responsable du M2, spécialité D.F.T. : Laurence JEGOUZO

### La 2<sup>ème</sup> année du Master « Droit fiscal », spécialité « Droit et fiscalité du tourisme » :

Le parcours de formation « Droit et fiscalité du tourisme » correspond, dans le cadre du Master de droit fiscal proposé par l'UFR 01 de l'Université Paris1 :

❶ pour la 1<sup>ère</sup> année (M1), à un enseignement optionnel « Droit et fiscalité du tourisme » assuré par l'Irest et comprenant 2 cours, au 1<sup>er</sup> semestre [*Droit des opérateurs touristiques ; Les marchés du tourisme : acteurs et mécanismes*] et deux au 2<sup>ème</sup> semestre [*Droit des contrats de tourisme ; Droit de la responsabilité et activité touristique*]

❷ pour la 2<sup>ème</sup> année (M2), à une formation spécifique dispensée par l'Irest et validée par un diplôme de l'UFR 01

Le premier semestre de la seconde année de Master est consacré à un approfondissement du droit du tourisme, droit public et privé (230heures d'enseignements) Le deuxième semestre est consacré à la soutenance du mémoire professionnel ainsi qu'à un stage.

### Objectifs de la formation

La spécialité "Droit et fiscalité du tourisme" conduit à une insertion, comme juristes d'entreprise, responsables des aspects contentieux ou fiscaux, de services juridiques et/ou qualité et/ou consommateurs, dans des équipes de direction de chaînes hôtelières, de groupes touristiques, de groupements d'établissements touristiques, comme avocats dans des cabinets spécialisés ou dans des administrations publiques territoriales, nationales ou internationales.

### Emplois de référence

Postes / Missions	Catégories d'entreprises
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cadre supérieur et avocat (Conseils juridiques et fiscaux, contentieux commercial et administratif, développement de projets, restructuration financière, relations humaines)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Services administratifs des opérateurs touristiques, de cabinets spécialisés</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Cadre supérieur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Secteur privé commercial (grands voyagistes / T.O., chaînes hôtelières, grands parcs à thèmes, grandes agences de consulting et bureaux d'études, d'ingénierie) et associatif (sièges de l'Union Nationale des Associations de Tourisme, Confédération Nationale des Foyers Ruraux, chaînes de villages de vacances, etc.)</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chargé de mission ou de direction, expert</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secteur territorial : d'offices de tourisme, syndicats d'initiatives, SEM, CDT et CRT.</li> <li>▪ Administration centrale (Direction du tourisme, AFIT, ONT, Maison de la France...)</li> <li>▪ Organismes internationaux (OMT, OCDE, OIT, Union Européenne...).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Responsable de contentieux ou fiscal, de services juridiques et/ou qualité et/ou consommateurs au sein de l'équipe de direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chaînes hôtelières, de groupes touristiques, de groupements d'établissements touristiques, d'administrations publiques ou privées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Journaliste, rédacteur, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Presse touristique et gestionnaire de services on-line</li> </ul>

### **Conditions d'accès**

L'accès au M2 Droit et fiscalité du tourisme sera ouvert aux étudiants titulaires de la maîtrise de Droit fiscal, option Droit et fiscalité du tourisme, mais aussi à ceux titulaires de la Maîtrise de Droit fiscal « de droit commun », ou aux titulaires de formations juridiques comparables. Pourront également candidater les demandeurs d'une validation de leurs acquis professionnels (V.A. / V.A.E.).

Pour tous ces candidats, l'admission en seconde année de Master (M2) se fera sur examen de leur dossier, suivi éventuellement d'un entretien avec un jury.

### **Nombre de places disponibles**

La formation est accessible à des promotions de 25 étudiants par année.

### **Organisation de la scolarité**

Les cours du premier semestre commenceront le 3 octobre 2005. Les enseignements sont constitués de cours théoriques, assurés par des professeurs d'Université et des experts, de séminaires d'applications, conférences et visites d'entreprises, de séminaires de préparation à la recherche.

Durant le premier semestre de M2, il sera demandé à l'étudiant de rédiger un mémoire de recherche sur un sujet professionnel à la demande d'un organisme professionnel, d'une institution touristique, d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise touristique. Ce mémoire sera co-dirigé par un enseignant en poste à l'IREST ou dans l'UFR01 et par un professionnel. Il fera l'objet d'une soutenance dans le courant du deuxième semestre devant un jury composé d'un enseignant de l'IREST et du professionnel qui aura co-dirigé le mémoire.

### **Le stage obligatoire**

Le second semestre de la seconde année de Master sera consacré, pour les étudiants n'ayant pas opté pour le régime de l'apprentissage (cf. infra), à un

stage professionnel d'une durée minimale de 3 mois. Le choix du stage devra être soumis à l'approbation du directeur de l'IREST.

L'expérience de stage sera évaluée à partir de la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage devant un jury où sera invité un représentant de l'entreprise ou de l'administration dans laquelle s'est effectué le stage.

### **Moyens matériels.**

Les étudiants disposent pendant leur scolarité d'une salle informatique dont les ordinateurs permettent l'accès à Internet et sont équipés actuellement de logiciels appropriés.

Dans le cadre de leurs recherches, les étudiants ont également accès aux possibilités offertes par le « portail tourisme » réalisé en collaboration avec le CFA Stephenson. Ce centre de ressources permet d'effectuer une veille juridique sur le tourisme à laquelle seront associés les étudiants du Master.

## **PROGRAMMES DES ENSEIGNEMENTS**

### **M2 : SPECIALITE "DROIT ET FISCALITE DU TOURISME"**

*M2 = 60 crédits*

#### **Premier semestre M2**

<b>U.E. 1 : Droit fiscal approfondi</b>	<b>70 heures</b> <i>(10 crédits)</i>
- Fiscalité interne de l'activité touristique	<i>30 heures</i>
- Fiscalité de l'investissement touristique	<i>30 heures</i>
- Fiscalité touristique internationale comparée (dont Outre-mer)	<i>10 heures</i>
<b>U.E. 2 : Montage et gestion de projets touristiques</b>	<b>75 heures</b> <i>(10 crédits)</i>
- Ingénierie juridique et montage de projets	<i>15 heures</i>
- Économie du tourisme *	<i>15 heures</i>
- Commercialisation des produits touristiques*	<i>20 heures</i>

- Séminaire de méthodologie de la recherche 25 heures

\* cours commun avec les M1 Option DFT, non obligatoire pour les M2 l'ayant déjà suivi en M1 (acquis).

\*\* cours commun avec la spécialité Gestion des Activités Touristiques et Hôtelières (GATH)

### **U.E. 3 : Droit privé approfondi 115 heures**

*(10 crédits)*

- Droit des contrats du tourisme \* 22 heures
- Responsabilités liées aux activités touristiques 20 heures
- Droit des assurances et secteur touristique 10 heures
- Droit social du tourisme 20 heures
- Droit pénal du tourisme 15 heures
- Droit de la concurrence et secteur du tourisme 14 heures
- Police et réglementation des activités touristiques 14 heures

\* cours commun avec les M1 Option DFT, non obligatoire pour les M2 l'ayant déjà suivi en M1 (acquis).

\*\* cours commun avec la spécialité Gestion des Activités Touristiques et Hôtelières (GATH)

**Total :** **230 heures**  
*(30 crédits)*

### **Deuxième Semestre M2**

Soutenance du mémoire professionnel *(15 crédits)*

Stage *(15 crédits)*

**Total :** **250 heures**  
*(30 crédits)*

### **Equipes et Laboratoires d'accueil appuyant le Master**

Si le Master professionnel n'a pas une vocation à former des chercheurs, les étudiants devront pouvoir s'appuyer sur des centres de recherche afin de préparer leur mémoire :

- La Chaire UNESCO "Culture - tourisme - développement" de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et son réseau UNITWIN associé (Coordonnateur : Pr. Bernard MORUCCI)

- Le Laboratoire d'Expertise et de Recherche sur le Tourisme (Pr. Rémy Knafou), intégré désormais au M.I.T.(mobilités, itinéraires, tourisme), laboratoire commun aux universités de Paris VII et de Paris I (Directeur Rémy Knafou)
  - Avec l'appui de la direction des études du Ministère du Tourisme et celui du Comité Régional du Tourisme d'Ile de France, l'IREST a créé en 2004 un réseau de chercheurs sur le tourisme qui a vocation à s'étendre à l'échelle nationale.
- Ce réseau de chercheurs doit tenir régulièrement des séminaires de recherche, organiser des colloques et effectuer des publications de travaux de recherche.

### **Modalités d'évaluation**

La présence aux cours, séminaires, conférences et visites extérieures est obligatoire. Chaque matière fait l'objet d'un contrôle continu et d'un examen semestriel, stage et dossier de recherche étant pris en compte dans l'évaluation des étudiants.

### **Conseil de perfectionnement**

Les orientations pédagogiques du Master seront suivies par un conseil de perfectionnement réunissant pour moitié les universitaires et pour moitié les professionnels enseignants dans le diplôme. Il pourra entendre les représentants des étudiants.

### **Lieu(x) d'enseignement**

Les cours ont lieu, en principe, au 6, rue Jean Calvin, à la Sorbonne ou au centre Panthéon, certaines applications pouvant avoir lieu dans des établissements culturels et touristiques d'Ile-de-France.

## Bourses

UNIVERSITE DE PARIS 1 - PANTHEON - SORBONNE

# ANNEE UNIVERSITAIRE 2007/2008

---

DEMANDE DE BOURSE  
MASTER RECHERCHE ET PROFESSIONNEL, AGREGATION (2<sup>ème</sup> phase  
uniquement)  
SERVICE PUBLIC (2<sup>ème</sup> phase uniquement)

### 1<sup>ère</sup> PHASE :

Les demandes de bourses et de logement en résidence universitaire se font au moyen du dossier social étudiant en se connectant du **12 juin au 30 septembre** sur le 3614 code SITAP\*DSE ou sur internet : <http://www.crous-paris.fr>

---

### 2<sup>ème</sup> PHASE : (connecté ou non connecté)

Les dossiers de demandes de bourses sur critères universitaires doivent être retirés au

Service des bourses, à partir du lundi 3 septembre 2007

Ces dossiers peuvent être envoyés par courrier

- joindre une enveloppe A4, affranchie à 0,86€ libellée à votre nom et adresse

*La date limite de dépôt du dossier est impérativement fixée au 15 octobre 2007*

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté**

### SERVICE DES BOURSES

Bureau B11.13 - Centre Pierre Mendès France

90, rue de Tolbiac - 75013 PARIS

Tél. : 01.44.07.88.33 ou 86.93 ou 86.94 - Fax : 01.44.07.86.42

e-mail : [bourses@univ-paris1.fr](mailto:bourses@univ-paris1.fr)

MASTER 2 DROIT, Mention Droit fiscal, Spécialité "Droit et fiscalité du tourisme"

## PREPARATION DE LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2007

### Master 2<sup>ème</sup> année

- vendredi 6 avril 2007 : plaquettes et dossiers de candidature disponibles sur site internet <http://irest.univ-paris1.fr>

Remise des dossiers : 19 septembre 2007 à 16h. dernier délai

Entretiens : mardi 18et mercredi 19 septembre 2007

Une 3<sup>ème</sup> session de sélection pourrait être envisagée mi-septembre sous réserve de place disponible

**RENTREE UNIVERSITAIRE LE LUNDI 1er OCTOBRE 2007**